

**ARRETE N° 01 / 31 décembre 2010 / CONFERENCES DE
TERRITOIRE**

Service : Délégation territoriale de Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Fixant la composition de la Conférence de Territoire des Iles du Nord de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE
DE SANTE DE LA GUADELOUPE,
SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN**

<<<>>>

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 1432-4, L.1434-3, L.1434.4 et L 1434-17,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu le Décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélémy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon.

Vu le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif aux conférences de territoire.

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélémy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon.

Vu le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Vu l'arrêté du 31 décembre 2010 du Directeur Général de l'Agence de santé de Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint Martin portant découpage des territoires de santé, notamment du territoire de santé des îles du Nord.

Vu les propositions des organismes concernés.

ARRETE

Article 1^{er} : La conférence de territoire des Iles du Nord de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin est composée ainsi qu'il suit :

Au titre du Collège 1 - Représentants des établissements de santé

Pour les organisations d'hospitalisation publique et privée (2)

- Titulaire : M Patrice LECOMTE (CH de Saint Martin)
Suppléant : Mme Chantal LERUS (CH de Saint Martin)
- Titulaire : M Hervé MAGOTT (Hôpital local de Saint Barthélemy)
Suppléant : Madame Nicolle COINTRE (Hôpital local de Saint Barthélemy)

Pour les présidents de CME publics et privés (2)

- Titulaire : Dr Jean-Paul BANOS (CH de Saint Martin)
Suppléant : Dr Philippe LEGROUX (CH de Saint Martin)
- Titulaire : Dr Gilles ALAYRANGUES (Hôpital local de Saint Barthélemy)
Suppléant : Dr Akim KERFAH (Hôpital local de Saint Barthélemy)

Au titre du Collège 2 - Représentants des établissements sociaux et médico-sociaux (au plus 8)

Pour les établissements oeuvrant en faveur des personnes âgées (2)

- Titulaire : Madame Sylviane RODRIGUES (EHPAD Bethany Home)
Suppléant : Monsieur Etienne RALIS (EHPAD Bethany Home)
- Titulaire :
Suppléant :

Pour les établissement oeuvrant en faveur des personnes handicapées et le champ social (2)

- Titulaire : Madame Rosie NICOLAS (SESSAD CORALITA)
Suppléant : Madame Annie CHARLEUX (SESSAD CORALITA)
- Titulaire : Madame Christelle FLORY (CAHU Manteau de Saint Martin)
Suppléant : Monsieur Didier WITZAK (CAHU Manteau de Saint Martin)

Au titre du Collège 3 - Représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Pour les organismes oeuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention (1)

- Titulaire : Madame Agnès EGERTON (AGWADEC)
Suppléant : Dr Jean-François BARTOLI (AGWADEC)

Pour les organismes oeuvrant en faveur de l'environnement (1)

- Titulaire : Monsieur Claude MARC (Réserve Naturelle de Saint Martin)
Suppléant : Monsieur Harvey VIOTTY (Réserve Naturelle de Saint Martin)

Pour les organismes oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité (1)

- Titulaire : Mme Nicole DIMEO (Croix Rouge)
Suppléant : Mme Jocelyne BERCHEL (Croix Rouge)

Au titre du Collège 4 – Représentants de la fédération des unions régionales des professionnels de santé libéraux

Pour les médecins (1)

- Titulaire : Dr Yves DE POLO (URML)
Suppléant : Dr TIBERGHIE (URML)

Pour les internes (1)

- Titulaire :
- Suppléant :

Pour les autres professionnels de santé

- Titulaire : Monsieur Jean-Marc NADAL (SNIL)
- Suppléant : Monsieur Michel MORICE (SNIL)

Au titre du Collège 5 - Représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé

- Titulaire : Madame Ketty KARAM (Sida Liaisons Dangereuses)
- Suppléant : Madame Anaïs LORETTA (Sida Liaisons Dangereuses)

Au titre du Collège 6 - Représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile (au plus 1)

- Titulaire : Madame Maryse DOLLIN (AUDRA)
- Suppléant :

Au titre du Collège 7 - Représentants des services de santé au travail

- Titulaire : Dr Michèle LENFANT
- Suppléant :

Au titre du Collège 8 - Représentants des usagers

Pour les associations agréées dans le domaine de la santé (art. L1114-1) dont une oeuvrant dans le secteur médico-social (2)

- Titulaire : Madame Nathalie CLEMENT (AIDES)
- Suppléant : Madame Larissa MATHURIN (AIDES)
- Titulaire :
- Suppléant :

Pour les associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (2)

- Titulaire : Monsieur Romarick MAGRAS (Association des Personnes Handicapées de Saint Barthélemy)
- Suppléant :
- Titulaire : Madame Bernice BROOKS (TOURNESOL)
- Suppléant : Madame Vera ARNELL (HOPE)

Au titre du Collège 9 - Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (au plus 7)

Pour le Conseil Territorial de Saint-Martin (3)

- Titulaire : Monsieur Frantz GUMBS
- Suppléant : Monsieur Louis JEFFRY
- Titulaire : Madame Claire GUION FIRMIN
- Suppléant : Madame Catherine LAKE
- Titulaire : Monsieur Guillaume ARNELL
- Suppléant : Madame Aline HANSON

Pour le Conseil Territorial de Saint-Barthélemy (3)

- Titulaire : Madame Nicole GREAUX
- Suppléant : Monsieur Michel MAGRAS
- Titulaire : Madame Ginette GREAUX

Suppléant : Madame Marie-Thérèse WEBER

- Titulaire : Madame Karine MIOT-RICHARD
Suppléant : Madame Corinne FEBRISSY

Au titre du Collège 10 - Représentants de l'ordre des médecins (1)

- Titulaire : Dr Marie Claude BERTHIER-BICAIS
Suppléant : Dr David CANOPE

Au titre du Collège 11 - Personnalités qualifiées

- Dr Héléne COUTENS, Médecin scolaire

Article 2 : La Directrice Générale de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Saint Martin, le 31 Décembre 2010

La Directrice Générale
de l'Agence de Santé de Guadeloupe,
Saint Martin et Saint Barthélemy

